

Point de presse du Conseil d'Etat

25 mai 2016

La version Internet fait foi

M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat

M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat

Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat

Sommaire

Genève internationale	4
Réception en l'honneur de six ambassadeurs	4
Genève-Confédération	5
Genève s'inquiète de la nouvelle organisation de la recherche agronomique Agroscope	5
Genève	6
Insertion et aide sociale individuelle : évaluation de la loi et modification du règlement	6
Publication du bilan social 2015 de l'Etat et des institutions autonomes.....	7
Le canton se dote d'une stratégie numérique.....	7
Stationnement : nouveau contrat de prestation avec la Fondation des parkings	8
Changements de conseillers municipaux en mai 2016	8
Agenda des invitations à la presse	9

Genève internationale

Réception en l'honneur de six ambassadeurs

Le Conseil d'Etat *in corpore* a donné ce jour un déjeuner en l'honneur de six ambassadeurs à l'occasion, pour les uns, de leur départ, pour les autres de leur entrée en fonction.

Il s'agit de MM. **Alexandre Fasel**, représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et des autres organisations internationales, **Remigi Winzap**, représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Association européenne de libre échange (AELE) et **Urs Schmid**, représentant permanent de la Suisse auprès de la Conférence du désarmement, qui quittent leurs fonctions à l'été 2016.

Ils seront remplacés à cette échéance, respectivement, par MM. **Valentin Zellweger** (ONU), **Didier Chambovey** (OMC/AELE) et Mme **Sabrina Dallfior Matter** (Conférence du désarmement).

Cette rencontre a également été l'occasion d'échanger sur la stratégie de promotion de la Genève internationale et les grands projets immobiliers en cours comme la rénovation et l'extension du palais des Nations ou encore la construction du nouveau bâtiment de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les autorités fédérales et cantonales ont encore récemment prouvé leur engagement en faveur de ces projets par le dépôt de demandes de crédits auprès de l'Assemblée fédérale et du Grand Conseil (voir [point de presse du 6 avril 2016](#)).

Genève s'inquiète de la nouvelle organisation de la recherche agronomique Agroscope

Le Conseil d'Etat a adressé une lettre au conseiller fédéral chargé de l'agriculture, M. Johann Schneider-Ammann, pour lui faire part de sa vive préoccupation au sujet de la nouvelle réorganisation de la recherche agronomique Agroscope.

A l'heure où l'alimentation devient un enjeu central et où notre agriculture doit faire face à de nombreux défis, le Conseil d'Etat est d'avis que les prestations d'Agroscope doivent être préservées, voire développées. Les professionnels doivent pouvoir compter sur une recherche dynamique, proche de leurs besoins, à l'écoute des attentes des consommateurs et avant-gardiste.

Le Conseil d'Etat relève que les chercheurs d'Agroscope ont toujours entretenu des contacts étroits et fructueux avec les services cantonaux chargés de la vulgarisation agricole. Agroscope est également un partenaire important de la filière agronomie de l'Hepia, une des écoles de la Haute école de Suisse occidentale (HES-SO).

Pour toute information complémentaire : M. Jean-Pierre Viani, directeur général, direction générale de l'agriculture, DETA, ☎ 022 388 71 71.

Insertion et aide sociale individuelle : évaluation de la loi et modification du règlement

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil son rapport sur l'évaluation de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (voir [présentation](#)).

Le 1^{er} février 2012 est entrée en vigueur la [loi 10599 modifiant la loi sur l'aide sociale individuelle \(LASI\)](#). Avec l'introduction d'un chapitre dédié à l'insertion professionnelle, une nouvelle dénomination a été apportée à la loi, qui est devenue la [loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle \(LIASI\)](#). L'article 56 de la LIASI préconise une évaluation externe de l'impact des mesures d'insertion sur le retour à l'emploi des personnes concernées après quatre ans de fonctionnement.

Le dispositif de la LIASI a fait l'objet d'une [évaluation intermédiaire en 2014](#), dans le but d'opérer, cas échéant, les ajustements nécessaires à l'atteinte des objectifs de la loi et de disposer d'axes de développement dans la perspective du bilan attendu en 2016. Plusieurs recommandations avaient été formulées par l'évaluateur, dont il a été tenu compte dans l'intervalle.

L'évaluation de la LIASI met en exergue la qualité des prestations offertes par le service de réinsertion professionnelle (SRP) instauré par la LIASI et leur impact positif, d'une part sur l'employabilité des bénéficiaires de l'aide sociale, d'autre part sur la capacité à trouver des solutions durables de réinsertion.

Toutefois, il ressort aussi de l'évaluation que le dispositif LIASI, tel qu'il a été conçu, ne permet pas d'atteindre l'objectif d'un retour rapide à l'autonomie. Au contraire, les étapes successives du dispositif (*check list* – stage d'évaluation – orientation – élaboration d'un projet professionnel – suivi SRP), bien que qualitativement satisfaisantes, contribuent à prolonger la durée de perception de l'aide sociale.

Le Conseil d'Etat prend acte des constats et conclusions de l'évaluation, mais souligne que l'analyse nécessite d'être nuancée à la lumière des facteurs exogènes dont il est peu tenu compte dans l'évaluation. En effet, l'on observe qu'en dépit de l'augmentation du taux de chômage, d'une concurrence accrue sur les postes vacants, d'un marché du travail défavorable à l'engagement de personnel peu qualifié et d'une augmentation constante du nombre de travailleurs frontaliers, 36% des personnes qui ont été suivies par le SRP depuis sa création en 2012 ont retrouvé un emploi, soit 13% de plus que les personnes suivies dans un centre d'action sociale (CAS).

Cela étant, suivant les recommandations du rapport d'évaluation, le Conseil d'Etat a modifié le règlement d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (RIASI). Cette modification vise, d'une part, à assouplir le caractère obligatoire du stage d'évaluation à l'emploi par l'introduction de motifs d'équivalence permettant aux personnes qui remplissent d'ores et déjà les objectifs du stage d'en être dispensées. Par ailleurs, le stage ne sera plus d'une durée fixe mais d'une durée maximale de quatre semaines, ce qui permettra de l'adapter en fonction des besoins et du profil des personnes concernées. Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Enfin, il sera procédé à une redistribution des ressources économisées sur le stage d'évaluation pour les reporter sur des mesures favorisant le placement en emploi des bénéficiaires de l'aide sociale.

Pour toute information complémentaire : M. Mauro Poggia, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, secrétaire général adjoint, DEAS, ☎ 022 327 92 04.

Publication du bilan social 2015 de l'Etat et des institutions autonomes

Le Conseil d'Etat a adopté le bilan social 2015 de l'Etat et des institutions autonomes, qui présente les ressources humaines du secteur public cantonal au 31 décembre 2015. Ce document couvre un ensemble constitué de l'Etat et de quatorze institutions placées sous son contrôle, soit un total de 46'000 personnes. Seules les entités comptant au moins quarante collaborateurs sont prises en compte, les plus grandes étant l'Etat, les Hôpitaux universitaires de Genève, les établissements médico-sociaux – considérés comme un tout – et l'université.

Le bilan social de l'Etat et des institutions autonomes constitue un instrument de pilotage et vise à favoriser le dialogue avec les partenaires sociaux, les élus et le public. Il présente le nombre de postes de chaque entité, la répartition des effectifs par âge, ancienneté, nationalité et lieu de résidence, les flux de personnel, l'encadrement, la rémunération et les conditions d'emploi.

Publié pour la troisième année consécutive, ce document vient en complément du bilan social de l'Etat, qui est centré sur l'administration cantonale et ses 17'000 collaborateurs. Les deux publications sont disponibles sur le site de l'Etat www.ge.ch/etatemployeur.

Pour toute information complémentaire : M. Grégoire Tavernier, directeur général de l'office du personnel de l'Etat, DF, ☎ 022 546 08 51.

Le canton se dote d'une stratégie numérique

Le Conseil d'Etat a adopté aujourd'hui la stratégie des systèmes d'information et de communication (SIC) élaborée par la direction générale des systèmes d'information (DGSI), en collaboration avec les départements de l'administration cantonale.

Les SIC constituent l'un des principaux outils de production de l'Etat. Ils définissent largement ses rapports avec le citoyen et l'entreprise, déterminent son efficacité et offrent ainsi un levier considérable pour le développement de toute politique publique menée par l'Etat. Quotidiennement, ils forment la structure de base sur laquelle s'appuient de nombreux services aussi essentiels à notre société que les centrales d'urgence, la sécurité, le prélèvement de l'impôt, les dépenses sociales, la gestion des finances publiques ou encore l'éducation.

La stratégie des SIC de l'Etat s'attache à définir précisément les relations entre les différents acteurs concernés au sein et hors de l'administration, et à donner les grandes orientations de la réforme de la DGSI elle-même. Elle esquisse aussi les contours de la politique du numérique dont le Conseil d'Etat entend se doter d'ici la fin de la législature afin de faire du canton un acteur important de la transformation de notre société induite par les technologies de l'information.

La maîtrise des technologies, de leurs coûts et de leur impact sur le fonctionnement du gouvernement et de l'administration représente un des défis majeurs qui doit être relevé pour mener à bien le [programme de législation 2014-2018](#) et, au-delà, assurer le développement et la prospérité du canton.

Pour toute information complémentaire : Mme Caroline Widmer, secrétaire générale adjointe chargée de communication, DSE, ☎ 022 327 92 16 ou 076 424 80 49.

Stationnement : nouveau contrat de prestation avec la Fondation des parkings

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi accordant une indemnité monétaire de 28,332 millions de francs en faveur de la Fondation des parkings pour les années 2017 à 2019 pour la prestation de contrôle du stationnement en ville de Genève. Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'Etat de Genève a en effet repris l'intégralité du contrôle du stationnement en ville de Genève en le confiant à la Fondation des parkings, par le biais de contrats de prestations.

Le contrat de prestations y relatif s'inscrit dans le cadre de la politique cantonale du stationnement fixée par le [plan directeur du stationnement](#) et son [plan d'actions](#) voté par le Grand Conseil le 28 janvier 2016 (voir également [communiqué du 18 mai 2016](#)).

Celui-ci énonce le cadre dans lequel sera exercé le contrôle par les agents de la Fondation des parkings sur le territoire de la ville de Genève, en précisant les types de contrôle ainsi que les périmètres géographique, juridique et technique.

Il intègre également des objectifs assortis d'indicateurs chiffrés pour mesurer la prestation réalisée par la Fondation des parkings : le premier mesure la répartition géographique du contrôle du stationnement en ville de Genève afin de garantir l'homogénéité du contrôle ; le second mesure l'efficacité du contrôle avec un nombre d'inspections moyen à réaliser chaque jour par les agents de la Fondation des parkings.

Ces indicateurs servent à s'assurer que la prestation est réalisée uniformément et efficacement sur l'ensemble du territoire de la ville de Genève.

Pour toute information complémentaire : M. Alexandre Prina, directeur de la planification, direction générale des transports, DETA, ☎ 022 546 78 25.

Changements de conseillers municipaux en mai 2016

Durant le mois de mai 2016, le service des votations et élections a procédé à trois remplacements de conseiller-ère-s municipaux dans les communes genevoises suivantes :

Chêne-Bourg : M. Alain Kolly est élu en remplacement de Mme Brigitte Gabioud, démissionnaire.

Vandœuvres : M. Jean-Louis Vaucher est élu en remplacement de M. Federico Abrar, démissionnaire.

Lancy : en raison d'une égalité des suffrages entre les viennent-ensuite et conformément à l'article 176 de la [loi sur l'exercice des droits politiques](#), il a été procédé à un tirage au sort le 29 avril 2016. A l'issue de ce tirage au sort, Mme Jeanne Bencker est élue en remplacement de M. André Python, démissionnaire.

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 09.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
26 mai 16h00	Cinq ans de succès pour le restaurant Le Trinquet, qui forme des chômeurs aux métiers de la restauration	Restaurant Le Trinquet 43, route des Acacias 1227 Carouge	DEAS	Catherine Santoru ☎ 022 388 24 38 ou 079 417 33 89
27 mai 11h00	Nouvelle Association suisse des métiers d'art	Palais Eynard 4, rue de la Croix-Rouge 1204 Genève	DIP VGe	Pierre-Antoine Preti ☎ 022 546 69 68 Véronique Lombard ☎ 022 418 65 55
27 mai 16h00	Prestation de serment de trente-quatre nouveaux agents de détention	Salle du Grand Conseil 2, rue de l'Hôtel-de-Ville 1204 Genève	DSE	Laurent Forestier ☎ 022 327 94 12 ou 079 240 83 67
2 juin 11h30	Cérémonie du bouquet de chantier de l'école de commerce de Frontenex	54, chemin de Grange-Canal 1224 Chêne-Bougeries	DF DIP	Henri Roth ☎ 022 327 98 22 Pierre-Antoine Preti ☎ 022 546 69 68